

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 06 juillet 2022

Salle de la Mairie

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-neuf heures en Mairie à Henrichemont, sous la présidence de Monsieur Gilles BUREAU, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mmes - Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / JANSONNIE / SEMENCE / HUET / IMBOURG / REGUER / NOYAT/ HURIEZ / ZEGAN / LAFOND/ PLAIS

Etaient absents : Mmes – Mrs / MORIN / BEUX / POTELUNE /

Ont donné pouvoir : MORIN à NERZIC / BEUX à JANSONNIE / POTELUNE à MESTRE/

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

Mr JANSONNIE est nommé secrétaire de la séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2022.

- Mme HURIEZ et M. JANSONNIE font remarquer que le compte rendu du CM du 8 juin n'a pas été produit dans les pièces pour ce conseil municipal.

Dans ce cas le compte rendu du conseil du 8 juin ne peut pas être mis à l'approbation lors de ce conseil et qu'il devra être mis à l'approbation lors d'un prochain conseil.

M. le Maire indique que le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2022 ne pourra être mis au vote que lors du prochain conseil en septembre 2022.

M. le Maire propose d'ajouter un point 6 bis à l'ordre du jour.

Vote : accepté à l'unanimité

1)-Location d'un bien place Henri IV

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec Mr D'HAUTCOURT Grégory, propriétaire d'un bâtiment, 19 place Henri IV à Henrichemont, pour que ce local soit loué à la commune, ceci afin de permettre l'installation d'un pôle de santé. Le montant du loyer est de 750€ par mois.

La commune mettra ensuite ce local à disposition du GIP (Groupement d'intérêt public Pro Santé Centre Val de Loire), pour l'installation d'un médecin salarié (voir convention point 2).



Il y a des travaux simples à réaliser dans ce local.
La location serait à compter du 15 juillet 2022.

Mr le Maire précise que compte tenu de l'importance de ce dossier qui pourrait permettre de disposer d'un nouveau médecin dans la commune, en octobre prochain et des travaux à réaliser très rapidement. Il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise à signer ce bail. Ce document sera à disposition des conseillers municipaux qui souhaitent le consulter et sera joint au dossier du prochain conseil.

Vote : la location du local et l'autorisation de signer le bail est adopté à l'unanimité.

2)-Convention de partenariat entre le Groupement d'intérêt public Pro Santé Centre Val de Loire et la commune d'Henrichemont.

M. le Maire propose :

- D'approuver la convention de partenariat avec le GIP Pro Santé Centre Val de Loire.
- D'adhérer au GIP Pro Santé Centre Val de Loire avec une cotisation de 10 € à l'année
- De désigner M. le Maire comme représentant

La convention est jointe au dossier de ce conseil.

Lors des débats il est indiqué qu'il faut :

- remplacer à l'art 7 « propriétaire » par « le gestionnaire »
- Indiquer la sous location dans le bail

Vote : les 3 propositions proposées sont adoptées à l'unanimité

3)-Convention de mise à disposition du local place Henri IV au Groupement d'intérêt public Pro Santé Centre Val de Loire.

M. le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition du local du 19 place Henri IV au GIP Pro Santé Centre Val de Loire.

La convention est jointe au dossier de ce conseil municipal.

Vote : La mise à disposition du local place Henri IV au Groupement d'intérêt public Pro Santé Centre Val de Loire Adopté à l'unanimité.

4)-Approbation du projet ainsi que le financement pour la réfection d'une canalisation d'eau pluviale rue de Verdun

M. le Maire propose la réfection d'une canalisation d'eau pluviale rue de Verdun suivant le plan de financement ci-dessous pour une somme subventionnable de 60 382,50 € HT :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - DETR 40 % | 24 153,00 € |
| - Autofinancement de la commune | 36 229,50 € |

Coût total des travaux	60 382,50 €
-------------------------------	--------------------

Vote : Demande de DETR et travaux proposés approuvés à l'unanimité.

5)- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité.



M. Le Maire propose de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2022.

Ce recrutement est effectué en remplacement de l'agent recruté il y a deux ans.

Son contrat arrive à échéance et la commune ne souhaite pas le titulariser.

Vote : Recrutement approuvé à l'unanimité.

6)- Création de deux emplois permanents d'agent technique.

M. Le Maire propose de créer deux emplois d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2022 pour assurer le bon fonctionnement des écoles, cantine et garderie.

- 1 emploi de 13/35^e
- 1 emploi de 13h30/35e

Mme Mestre explique qu'une ATSEM a été mutée et qu'un agent qui s'occupe de la cantine et garderie va la remplacer.

De ce fait les tâches sont redistribuées.

L'agent qui remplace l'ATSEM s'est engagée à passer le concours d'ATSEM.

La réussite à ce concours conditionne la pérennisation de son affectation en ATSEM.

Dans le cas contraire il faudra que la commune d'Henrichemont recrute une ATSEM.

Vote : Ces créations sont approuvées à l'unanimité.

6 bis) -Création de deux postes

Monsieur le Maire propose de créer deux postes :

-un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022 à raison de 24h50/35^{ème}.

-un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à complet du 1^{er} septembre 2022 à raison de 30/35^{ème}.

Vote : La création de ces deux postes est approuvée à l'unanimité.

7)- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif.

M. Le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet soit 12/35^e à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée déterminée qui ne pourra excéder un an.

Vote : Création adoptée à l'unanimité

8)-Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public



Monsieur le Maire propose une modification des horaires d'ouverture de la mairie au public, à compter du 1er septembre 2022 comme suit :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h

Mardi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Vote : horaires approuvés à l'unanimité.

9)- Dénonciation régie de recettes CSC (Centre Socio-Culturel)

M. le Maire propose la suppression de la régie de recettes « Centre Socio Culturel », considérant qu'il n'y a plus d'activités.

A l'avenir, les futures locations seront réglées après l'émission par la mairie d'un titre de recette.

Vote : Suppression adoptée à l'unanimité.

10)- Avenant à la convention relative à la contribution financière aux Fonds de Solidarité pour le Logement

L'avenant entre le Département et la commune a pour objet de fixer le montant de la contribution financière de la commune au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. M. le Maire propose la somme de 880€ comme l'année précédente.

Avenant ci-joint.

Vote : L'avenant est approuvé à l'unanimité.

11)-Adoption des règles de publication des actes (commune de - 3500 hab.)

M. le Maire indique que les règles de publication des actes des collectivités territoriales changent à compter du 1er juillet 2022. En effet, pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être choisies par l'assemblée délibérante : Soit par affichage, soit par publication sur papier soit sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose que la publicité des actes de la commune se fasse sous forme électronique, sur le site internet de la commune

Des conseillers demandent tout de même que certaines publications fassent également l'objet d'un affichage en complément d'internet. Ceci afin de ne pas pénaliser les personnes qui n'ont pas internet.

Vote : La publication des actes par voie électronique est adoptée à l'unanimité.

12)- Avancements des projets



Nathalie MESTRE :

Ecole : Le dernier conseil d'école s'est bien déroulé, il n'y a pas de soucis particuliers aux écoles.

L'accueil de loisirs débute le 11 juillet dans les locaux de l'école.

La Borne : Le nettoyage des caniveaux a été fait par les agents techniques.

Communauté de Communes : Vernissage de l'exposition Terra Incognita, au Palais Jacques Cœur le 8 août 2022, au Centre Céramique le 9 août et à Nançay le 10 août prochain.

René LORANS :

Voirie :

Assainissement :

Florence NERZIC :

Festivités 14 juillet : Mme NERZIC explique le déroulement du 14 juillet et demande si des volontaires seraient disponibles pour l'installation au jeu de paume.

Les Estivales : Une réunion pour l'organisation des estivales a eu lieu. Il reste quelques petits détails à finaliser.

Dominique FOURNIER :

Petites Villes de Demain : une réunion est prévue pour voir l'avancement avec les architectes.

QUESTIONS DIVERSES :

-Mme LAFOND indique que le terrain de Boisbelle est encore envahi de ronces.

M. le Maire indique que les services techniques vont aller les enlever.

-Mme ZEGAN, indique que les espaces verts de l'enclos Ste Marthe, en particulier les noisetiers, ne sont pas taillés.

M. le Maire indique que les services techniques vont s'y rendre.

-M. JANSONNIE demande où en est l'étude de l'antenne 4 G à la Borne.

M. le Maire précise que ça va dans le bon sens et que l'étude devrait être favorable.

M. le Maire fait part du projet d'une visite du Sénat par les conseillers municipaux.

La date sera donnée ultérieurement.

Le prochain conseil municipal est prévu le 14 septembre 2022.

Fin de séance à 20h45.

Le Maire
Gilles BUREAU

Secrétaire de séance
Franck JANSONNIE



